



8 août 2019

## Questions et réponses sur le chlorothalonil

### **Question: Peut-on encore boire l'eau du robinet ?**

L'eau du robinet doit remplir des exigences élevées; le respect de ces exigences est contrôlé par les cantons et les fournisseurs d'eau potable. Si ces exigences ne sont pas satisfaites, des mesures sont prises et une information est adressée à la population, si cela s'avère nécessaire.

### **Question: Quelles sont les régions ou les communes où l'on ne peut plus boire l'eau du robinet ?**

La surveillance de l'eau potable est réalisée par les cantons. Lorsque cette eau ne remplit plus les exigences de qualité, le canton, la commune ou le fournisseur d'eau potable en informe la population.

### **Question: Pourquoi accepte-t-on une eau potable qui ne remplit pas les exigences légales ?**

En cas de dépassement des valeurs maximales fixées dans la législation, l'eau potable fait toujours l'objet d'une contestation et des mesures sont prises.

### **Question: L'OSAV accorde un délai de deux ans aux fournisseurs pour qu'ils se conforment aux valeurs maximales fixées dans la législation. Pourquoi donne-t-on un délai aussi long alors que les métabolites sont classés comme pouvant présenter un danger pour la santé ?**

Un effet nocif pour la santé ne peut actuellement être exclu pour les métabolites des produits phytosanitaires contenant du chlorothalonil. Mais la preuve de ce danger ne peut être apportée de manière définitive. Par conséquent, l'OSAV considère qu'il est indiqué de prendre des mesures susceptibles de réduire le risque et de donner des instructions aux cantons. Les mesures pouvant facilement être mises en œuvre, comme le mélange d'eaux potables issues de plusieurs sources différentes doivent être appliquées sans délai. Si des mesures plus lourdes s'imposent (travaux de construction, pose de filtres, etc.), il faut

accorder un certain délai (délai néanmoins bien défini) aux fournisseurs d'eau pour la réalisation.

**Question: Puis-je encore utiliser l'eau du robinet pour préparer les aliments pour nourrisson et aliments de suite ?**

Sauf informations contraires fournies par le canton, la commune ou le fournisseur d'eau potable, l'eau du robinet peut être utilisée pour préparer les aliments pour nourrisson et aliments de suite.

**Question: Puis-je encore utiliser l'eau du robinet pour faire la vaisselle ?**

Sauf informations contraires de la part du canton, de la commune ou du fournisseur d'eau potable, l'eau du robinet peut être utilisée pour faire la vaisselle et laver les aliments.

**Question: Quels sont les effets sur la santé des métabolites du chlorothanil ?**

Pour évaluer les risques qu'un métabolite peut avoir sur la santé, il faut prendre en considération plusieurs facteurs. Le classement de la substance mère joue un rôle très important. La substance mère est classée dans la catégorie des substances cancérigènes. Il faut donc pouvoir prouver que les métabolites de cette substance n'ont pas cette propriété. En l'absence de données permettant d'apporter cette preuve et s'il n'est, par conséquent, pas possible d'infirmier un effet cancérigène des métabolites, ceux-ci sont considérés comme pertinents et sont donc susceptibles d'être nocifs pour la santé.

**Question: La situation en Suisse est-elle différente de celle qui prévaut à l'étranger?**

En l'absence de données officielles relatives à la situation à l'étranger, il n'est pas possible de comparer les situations. Après l'évaluation des risques effectuée par l'EFSA, les États membres de l'UE examinent les mesures qui peuvent être prises. En raison des nouvelles connaissances et des mesures qui seront prises concernant les métabolites, la quantité de données d'analyses devrait augmenter.